

L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député se rappellera que le récent budget du ministre prévoit que les représentants des différents secteurs de l'économie, notamment de l'agriculture, pourront faire connaître leurs points de vue au sujet de l'article 31 de la loi de l'impôt sur le revenu. Ces consultations se dérouleront au cours des prochains mois. Je suis prêt à entendre les vues du député tout autant que celles de tous les autres Canadiens qui s'intéressent à la question.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES PRESTATAIRES DE L'ALLOCATION D'ANCIEN COMBATTANT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des Anciens combattants. En vertu des dispositions actuelles, les anciens combattants seuls, de plus de 65 ans, reçoivent une allocation d'ancien combattant représentant \$54 par mois, en plus du revenu combiné de la SV et du SRG. Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre si l'annonce d'une augmentation de \$50 par mois du SRG pour les personnes seules, qui était contenue dans le budget, signifiera également une augmentation de \$50 par mois pour celles qui reçoivent l'allocation d'ancien combattant? Le ministre envisagerait-il également d'augmenter l'allocation aux anciens combattants mariés et de la porter au même niveau que celle des anciens combattants seuls?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des Anciens combattants): Monsieur le Président, je peux garantir au député que les dispositions contenues dans le budget, qui prévoient une augmentation de \$25 par mois du SRG le 1^{er} juillet et une autre augmentation de \$25 le 1^{er} décembre, s'appliqueront à tous les anciens combattants, simplement par la hausse du plafond. Par conséquent, les avantages budgétaires accordés à tous les Canadiens vaudront également pour les anciens combattants.

LE PLAFOND DES REVENUS D'INTÉRÊT AUTORISÉS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, le ministre vient de nous dire que les dispositions s'appliqueraient à tous les anciens combattants. Inclut-il ceux qui ne reçoivent pas d'allocation d'ancien combattant et qui ont moins de 65 ans? Il pourrait peut-être nous renseigner en répondant à cette question.

Ceux qui touchent l'allocation d'ancien combattant n'ont droit qu'à une franchise de \$100 de revenus d'intérêt par an, avant de commencer à perdre un montant équivalent de leur allocation. Étant donné la situation financière actuelle, le ministre voudrait-il s'engager à porter ce maigre montant de \$100 à \$1,000?

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des Anciens combattants): Monsieur le Président, je peux peut-être préciser que l'augmentation de \$50 qui est accordée à tous

Questions orales

ceux qui ont plus de 65 ans et qui reçoivent le SRG, sera automatiquement versée à tous ceux qui reçoivent l'allocation d'ancien combattant du fait de l'augmentation du plafond d'un montant équivalent. Bien entendu, l'augmentation de ce plafond pour les personnes seules de plus de 65 ans touchera également celles qui ont moins de 65 ans.

En ce qui concerne l'augmentation du plafond des intérêts autorisés, comme je l'ai fait savoir au député, je proposerai des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants à la suite de l'étude qui a été effectuée au cours des derniers mois et qui contient en particulier une proposition d'augmentation du plafond des gains provenant d'intérêts.

* * *

[Français]

LE SPORT AMATEUR

L'ÉTAT DES INSTALLATIONS SPORTIVES AU PAYS

M. Raymond Dupont (Chambly): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Santé et Sport amateur).

Nous sommes tous conscients aujourd'hui de la présence d'un illustre Canadien dont les exploits ont fait connaître le Canada et le patinage de vitesse au monde entier. Afin de réaliser de telles performances, il a dû voyager à l'extérieur du pays pour son entraînement et les compétitions. Le ministre pourrait-il nous donner un compte rendu de l'installation d'infrastructures permanentes pour nos athlètes au Canada?

L'hon. Jacques Olivier (ministre d'État (Santé et Sport amateur)): Monsieur le Président, si je peux qualifier ce jour de «réjouissance olympienne» à cause de la présence à la tribune de nos meilleurs athlètes canadiens qui nous ont représentés à Sarajevo, je voudrais rappeler à la Chambre que la semaine dernière le gouvernement du Canada a décidé de ne plus laisser voyager ces athlètes à l'extérieur du pays pour s'entraîner. Nous avons réussi à signer une entente avec l'Université de Calgary où nous construisons, en collaboration avec cette institution, un anneau intérieur de vitesse au coût de 35 millions de dollars pour permettre à nos athlètes de pratiquer ce sport de vitesse, ici, au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Olivier: En deuxième partie, je voudrais souligner aussi que Gaétan Boucher et Brian Orser nous ont représentés d'une façon digne et ont aidé le sport amateur au pays ainsi que tous les athlètes du Canada. Je dois dire que Sport Canada, le gouvernement que je représente ainsi que tous les Canadiens sont enchantés de pouvoir continuer à aider nos athlètes. Et il est sûr et certain que nous prendrons les dispositions nécessaires pour que cette région-ci du pays, c'est-à-dire l'Est, ait aussi des installations qui puissent permettre aux sports de vitesse d'être pratiqués dans l'Est, pour qu'on puisse ainsi gagner d'autres médailles d'or dans l'avenir.